

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 26 JUIN 2026
DÉLIBÉRATION N°2026-26

Le 26 juin 2026 à 11h00, le conseil d'administration de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux s'est réuni sous la présidence de Mathieu Gallet.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative	M. Lartigau	M. Lewis	Mme Bosdecher
	M. Etcheçaharreta	M. Gallet	Mme Papin
	M. Potier	M. Rouger	M. Déloye
	Mme Duchesne	M. Tiberj	Mme Gaudin
	Mme Lecis Cocco Ortu	Mme Nakanabo Diallo	Mme N'Diaye
	Mme Pistre	M. D'Aquino	M. Gauthier
	Mme Payan		
Es qualités	Dominique Darbon (Directeur)	Mme Renson (Rectorat)	Mme Clément- Nollen (Agent comptable)
	Mme Sam-Giao (DGS)		
Absents ayant voix délibérative et	M. Berrou (à M. Tiberj)	Mme Bertrand Dorléac (à M. Gallet)	Mme Della Sudda (à Mme Duchesne)

ayant donné procuration	Mme Duval (à M. Gauthier)	Mme Jaugey (à M. Gauthier)	M. Kouril-Manière (à M. Gauthier)
	M. Leÿs (à M. Etcheçaharreta)	M. Melmoux-Eude (à M. Gallet)	Mme Ollivier- Gouagna (à M. D'Aquino)
	Mme Retière (à M. D'Aquino)	M. Vaz (à M. Gauthier)	

PROPOSITION DE NOMINATION DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE BORDEAUX

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements et notamment ses articles 9, 10 et 22 ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut, dont notamment la section 1 du chapitre 1 du titre II relatif à la nomination du directeur ;

Considérant que le directeur est nommé sur proposition du conseil d'administration par arrêté du ministre chargé des enseignements supérieurs pour une durée de cinq ans immédiatement renouvelable une fois ;

Considérant que le directeur est choisi parmi les personnes qui ont vocation à enseigner à l'Institut d'Études Politiques ;

Considérant qu'un avis de vacance a été publié au journal officiel de la République ;

Considérant que quatre candidatures ont été déposées ;

Considérant que chaque administrateur a voté à bulletin secret en séance ;

Considérant que le vote a donné les résultats suivants :

Nom et prénom du candidat	Nombres de voix POUR
Olivier PUJOLAR	9
Romain FALIGOT	0
Livio Daniele ORSI	0
Gilles PINSON	20

Considérant qu'il y a eu 1 bulletin blanc.

DÉCIDE

Article 1 :

Le Conseil d'administration de Sciences Po Bordeaux propose à la nomination de Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur M. PINSON Gilles.

Article 2 :

Cette nomination, qui devra être confirmée par arrêté de nomination ministériel, sera effective à compter du 1^{er} septembre 2026 et valable pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré,

La présente délibération est adoptée.



Les dispositions de la présente délibération prennent effet dans un délai de quinze jours à compter de leurs réceptions par le Rectorat de l'Académie de Bordeaux, à moins que celui-ci n'en autorise l'exécution immédiate. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire. Elle est affichée de manière permanente au sein du Bureau B218, 11 Allée Ausone, 33 607 Pessac Cedex et est accessible sur le site internet de l'établissement.

Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Rectorat de l'Académie de Bordeaux et de sa publication.